

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Le Comité Syndical légalement convoqué le 31 janvier 2020 n'ayant pu se tenir faute de quorum le 6 février 2020, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courrier du 7 février 2020, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), le 13 février 2020 à 18h00, en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la séance (identique à la séance précédente), sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, sans règle de quorum.

Titulaires présents :

Mesdames : FERRAND, GALEAZZI, DOUGNIAUX, PIGEON, MORVAN, PRAT, SAINT JALMES.

Messieurs : HILGENGA, ROLLAND, AUDABLE, MURAT (à partir de 18h35), CORRE, BLETEL, PERRET, VANIER, POIGNARD, LANGLET, CHAMOREAU, SEMUR, DUGOIN, HERBLOT, CACHELEUX, DOUGNY, PESCHEUX, BERTELOOT (à partir de 18h25), LAFON, DUBOIS, PELLETIER, FOURNIER, LECRON, MARIETTE.

Suppléants présents :

Messieurs HEUDE (pour LACOMME) (à partir de 18h20), BIZET (pour MARTY).

Titulaires absents :

Mesdames : BOUDART, GOMES COELHO, PINAUD-GROS, BOBAULT, PERIPOLLI, LIEGGHIO, BUDELLOT, HENDERSON, MILLELIRI, VERDIER, AMIOT, PIRES, MICK-RIVES, BONNEVEAU, BOITON, LARGANT, BERGDOLT, MAURIN, PETITDIDIER, CHARDENOUX, RICHARD-BRESSAND, CICERON, ROBIN.

Messieurs : BONLIEU, BRUNET, JOFFROY, VALLET, RASSIER, SPADA, VALENTIN, BERNARD Michel, GAURAT, BOUCHET, AUBRY, PREUD'HOMME, SAINSDARD, GOMBAULT, BERTHON, MARMIER, MARAIS, CAMPANA, GUYARD, LEMESLE, BRICHARD, PETIOT, DE FAVERI, CHARNIER, LACROIX, VENOT, IMBERT, BERNARD Jacques, RICHY, MOUCHET, GUERTON, MARTIN, GEOFFROY, BARATAUD, CARTAILLER, MICHEL, BALDY, LE PAGE, LE BORGNE, GLUVACEVIC, WOJTYNIAK, FRANEL, LESIEUR, PETIT DE LEUDEVILLE, MOURET, LESPINASSE, DAIGLE, DAMIOT, GRAMOND, COCHARD, MAILLARD, QUINTARD, NICOLAS, PINON, DALMAI, BOUSSAINGAULT, DELCAMBRE, MESPLIER, FOURMY, DUCHESNE, FLEUREAU, PAGES, GERVIN, VIE, SIMONNOT, FOUCHER, BAYLE, BAILLY, BALZANO, BORTOLI, BRIARD, DIRAT, GROS, JUMELLE, MERCIECA, NOUVELLON, DUPONT, RIO, ROUSSEAU, DUVAL Guy Rubens, SOULOUMIAC, WITTEK, BARDOU, SOREAU, LION, DEGREMONT, ALLEAUME, BRUNELLI, VOISE, LEJEUNE, DE LUCA, GERMAIN, VAUDELIN, PEYROTTE, BRIAND, CELLIER, CHOTIN, BOIVIN, BOUCHU, COUVRAT, KERVAZO, CHAPELLE, PIERRON, GAK, JOUBERT, ECK, LE CUNFF, FILLEUL, BOUISSET, JANIN, BLIN, WERSINGER, LACOMME (jusqu'à 18h20), BERTELOOT (jusqu'à 18h25), MURAT (jusqu'à 18h35).

Pouvoirs :

Monsieur RUC donne pouvoir à Monsieur SEMUR

Monsieur DUVAL Claude donne pouvoir à Monsieur CACHELEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA

Monsieur Xavier DUGOIN accueille les délégués et ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA

Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 19 décembre 2019.

Pour information :

Comptes-rendus succincts des Bureaux Syndicaux du 06 et 27 janvier 2020.

Relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical.

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS AU SIARCE POUR LA COMMUNE DE BUTHIERS (DCS20201)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la commune de Buthiers, par la Communauté de Communes du Pays de Nemours, désignant Monsieur Christophe CHAMOREAU en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Jean-Luc FRANCE BARBOU et Monsieur Guillaume TRIPHON en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Christophe CHAMOREAU, devenu délégué titulaire.

ADHESION DE LA COMMUNE DE ONCY-SUR-ECOLE AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS20202)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Oncy-sur-Ecole au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNE DE VIDELLES AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS20203)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Videlles au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNE DE DANNEMOIS AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS20204)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Dannemois au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNE DE COURANCES AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS20205)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Courances au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté inter préfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE (pour les communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiset-le-Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux) AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE GEMAPI (DCS20206)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la CAESE au SIARCE au titre de la compétence GEMAPI (pour les communes de Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiset-le-Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux)

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté inter préfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN VICE PRESIDENT DU SIARCE (DCS20207)

Le Comité Syndical,

DECIDE D'ACCORDER la protection fonctionnelle à Monsieur Alexandre SPADA, 8^{ème} vice-président du SIARCE, concernant les propos à caractère diffamatoire, publiés le 15 janvier 2020 sur le site du réseau social FACEBOOK, par un utilisateur sous le nom « alternative citoyenne Itteville », et tout autre propos de même nature et du même auteur,

DECIDE DE PRENDRE en charge l'ensemble des frais de procédure dans le cadre de la procédure judiciaire,

DIT que les frais de procédure relatifs aux suites judiciaires liées à la protection fonctionnelle seront imputés au chapitre 011.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SIARCE ANNEE 2020 : COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS DCS 2019142 et DCS 2019150 (DCS20208)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la convention de gestion provisoire des « eaux pluviales urbaines » pour la commune de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2020, à 40 157,29 €

COMPLETE les délibérations n° DCS2019142 et DCS2019150 fixant les participations des collectivités adhérentes et les participations au titre de la convention provisoire de gestion de la compétence « eaux pluviales urbaines » établie avec les communes en cours d'adhésion au SIARCE année 2020 en ajoutant la commune de Boutigny-sur-Essonne, conformément au tableau ;

MODIFIE la typologie des participations de la commune d'Echarcon dans le tableau correspondant, annexe de la délibération n° DCS2019142

DIT que les recettes seront inscrites au budget général 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

**CALENDRIER D'APPELS ET DE VERSEMENTS DES PARTICIPATIONS - ANNEE 2020
COMPLEMENT A LA DELIBERATION n° DCS2019151 (DCS20209)**

Le Comité Syndical,

COMPLETE le calendrier d'appels et de versements des participations pour l'année 2020 en y ajoutant Boutigny-sur-Essonne au titre des communes sous convention de gestion provisoire, conformément au tableau ;

DIT que les recettes à hauteur de 40 157,29 € seront inscrites au budget général 2020 ;

MODIFIE la typologie des participations de la commune d'Echarcon indiquée au calendrier d'appel d'appels et de versements des participations pour l'année 2020 (fiscalisation)

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 (DCS202010)

Le Comité Syndical,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget assainissement collectif 2020 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 (DCS202011)

Le Comité Syndical,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget assainissement non collectif 2020 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU POTABLE 2020 (DCS202012)

Le Comité Syndical,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget eau potable 2020 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL 2020 (DCS202013)

Le Comité Syndical,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget général 2020 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

**MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS DU PPI DU
BUDGET GENERAL 2020 (DCS202014)**

Le Comité Syndical,

APPROUVE la modification des Autorisations de Programme du Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2020 du budget général, telle que proposée dans l'annexe, afin d'y intégrer les crédits nécessaires à l'acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers.

DONNE son accord sur les crédits de paiement 2020.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général pour l'exercice 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – CHEF DU SERVICE ETUDES ET AMENAGEMENT DURABLE (DCS202015)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, dans les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable,

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5) dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'urbanisme, et d'une expérience significative dans ce domaine, ainsi que sur les dossiers liés à la gestion de l'eau et des espaces naturels ; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités de management, d'animation et de négociation.,

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des attachés,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

VOTE : UNANIMITE

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DU PLAN CLIMAT AIR-EAU-ENERGIE TERRITORIAL (PCAEET) (DCS202016)

Le Comité Syndical,

DECIDE la création d'un comité de pilotage du PCAEET (Plan Climat Air Eau Energie Territorial), constitué, sous la présidence du vice-président en charge du développement durable, de deux membres du comité syndical du SIARCE, des représentants des intercommunalités adhérentes au SIARCE, des représentants désignés par les services de l'Etat et organismes parapublics (ADEME, Agence de l'eau), des représentants de la région Île-de-France et du département de l'Essonne.

DESIGNE comme représentants du comité syndical du SIARCE au sein de ce comité de pilotage, sous la présidence de Thierry LAFON, Vice-président en charge du développement durable :

- Monsieur Gilles LE PAGE
- Monsieur Bernard ECK

VOTE : UNANIMITE

Fait à Corbeil-Essonnes, le 19 février 2020

Le Président,



Xavier DUGOIN